

Le pouvoir du crédit au XVIII^e siècle

Histoire intellectuelle et sciences sociales*

Antoine Lilti

La dette ! Responsables politiques, experts économiques et éditorialistes n'ont que ce mot à la bouche. Les sciences sociales, qui ne sont pas en reste, trouvent sur ce sujet un nouveau public, comme en témoigne le succès de la fresque militante de David Graeber. La dette semble devenue le sésame de nos sociétés, la notion clé qui ouvre toutes les portes et explique toutes les difficultés, qu'il s'agisse d'appeler à d'inéluctables réformes ou, à l'inverse, de dénoncer le néo-libéralisme, la « fabrique de l'homme endetté » et l'émergence de l'« État débiteur »¹. La dette, pourtant, présente cet inconvénient d'insister essentiellement sur le débiteur, sur ses échecs et sur la domination qui s'exerce sur lui, dans un raccourci trop rapide entre l'économie et la morale, entre le débit financier et la responsabilité. La dette est massive, univoque, unilatérale ; elle se prête trop bien à la généralisation. On peut lui préférer une notion plus ambiguë, plus complexe, plus relationnelle : celle de crédit. Pas de dette sans crédit, c'est entendu. Mais l'inverse n'est pas vrai, tout crédit n'entraîne pas une dette. C'est ici que les choses se compliquent heureusement. Un détour par l'histoire moderne s'impose pour comprendre comment la notion de crédit en est venue à désigner exclusivement un prêt d'argent.

* À propos de Clare Haru CROWSTON, *Credit, Fashion, Sex: Economies of Regard in Old Regime France*, Durham, Duke University Press, 2013.

1 - David GRAEBER, *Dette, 5 000 ans d'histoire*, trad. par F. et P. Chemla, Paris, Les Liens qui libèrent, [2011] 2013 ; Maurizio LAZZARATO, *La fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale*, Paris, Éd. Amsterdam, 2011 ; Wolfgang STREECK, *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, trad. par F. Joly, Paris, Gallimard, [2013] 2014.

Au temps de Saint-Simon et de Voltaire, le mot « crédit » possédait un double sens. Il pouvait désigner, comme de nos jours, une créance financière : de l'argent prêté à un individu par un autre ou, ce qui revient au même, une vente de marchandises à paiement différé. Mais il désignait aussi, et même surtout, la réputation d'une personne, la confiance qu'elle inspirait et, par conséquent, sa capacité d'action, notamment politique. Si cette seconde acception, que l'on peut dire immatérielle, a laissé des traces dans le vocabulaire (« discrédit » et « discréditer » par exemple), elle a progressivement disparu au profit du sens matériel, strictement économique, qui s'est imposé. Retrouver l'ensemble des significations et des enjeux du crédit dans la société d'Ancien Régime exige donc un effort intellectuel, d'autant que les historiens ont souvent étudié séparément ses différentes manifestations. D'un côté, l'histoire économique et sociale s'est préoccupée des réseaux de crédit, de l'évolution des rentes et du petit commerce. De l'autre, l'histoire politique a insisté sur les rapports de pouvoir au sein des élites, sur le jeu des réputations à la cour et dans la bonne société, sur les liens de patronage. Cette frontière n'est évidemment pas étanche. Les historiens politiques ont, depuis longtemps, montré l'importance des liens financiers dans la solidité des clientèles d'Ancien Régime². Les historiens du crédit économique savent parfaitement que la confiance et la réputation en sont des éléments essentiels, depuis les sociétés anciennes jusqu'au cœur du capitalisme moderne³.

Il est possible d'aller plus loin encore et de prendre au pied de la lettre la polysémie du crédit, qui s'étend jusqu'à l'autorité intellectuelle et aux dispositifs techniques du savoir. Les réseaux d'information, les instruments de mesure, voire la position sociale contribuent à fonder la crédibilité des savants et leur manipulation a joué un rôle important dans la « fabrique des sciences modernes »⁴. Il convient

2 - Voir par exemple Katia BÉGUIN, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 268-300.

3 - Les travaux, désormais nombreux, des modernistes sur les dimensions sociales et morales du crédit, depuis le crédit privé local jusqu'au grand commerce international, ont insisté sur le rôle des nombreux intermédiaires, sur la construction de la confiance à distance, sur les enjeux moraux de l'assistance. Voir Craig MULDREW, *The Economy of Obligation: The Culture of Credit and Social Relations in Early Modern England*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1998 ; Philip T. HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY et Jean-Laurent ROSENTHAL, *Des marchés sans prix. Une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2001 ; Katia BÉGUIN, *Financer la guerre au XVII^e siècle. La dette publique et les rentiers de l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2012 ; Laurence FONTAINE, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008 ; Francesca TRIVELLATO, *The Familiarity of Strangers: The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, New Haven, Yale University Press, 2009. Les historiens contemporanéistes se sont approprié le questionnaire et remettent désormais en cause le récit traditionnel d'une révolution du crédit, au XIX^e siècle, fondée sur l'escompte et le développement des banques. Voir Claire ZALC et Claire LEMERCIER, « Pour une nouvelle approche de la relation de crédit en histoire contemporaine », *Annales HSS*, 67-4, 2012, p. 979-1009.

4 - Simon SCHAFFER, *La fabrique des sciences modernes, XVII^e-XIX^e siècle*, trad. par F. Aït-Touati, L. Marcou et S. Van Damme, Paris, Éd. du Seuil, 2014 ; Mario BIAGIOLI, *Galileo's Instruments of Credit: Telescopes, Images, Secrecy*, Chicago, University of Chicago Press,

alors de ne pas partir d'un objet déterminé (qu'il s'agisse du crédit marchand, de l'assistance aux pauvres, des clientèles politiques ou des formes de la confiance dans le monde intellectuel), mais du mot lui-même, de son omniprésence dans le langage de l'époque moderne. Que désigne exactement le « crédit » ?

Cette question est au cœur du livre de Clare Haru Crowston, *Credit, Fashion, Sex: Economies of Regard in Old Regime France*. Celle-ci ne se contente pas de documenter l'encastrement social du crédit, d'insister sur les relations interpersonnelles de confiance qui permettent de réduire l'incertitude et de montrer que toute dépendance financière a des conséquences politiques. Elle postule que le crédit moral et le crédit économique sont des mécanismes très semblables, deux façons de produire ou d'estimer la valeur (la valeur des personnes et la valeur des biens). Dans les deux cas, le crédit est à la fois une ressource, qui repose sur le jugement des autres, sur la confiance qu'un individu inspire, et une capacité d'action, une puissance. Plus que d'une homologie, qui suppose deux domaines distincts, il s'agirait d'un phénomène unique, d'influence et de pouvoir, articulant étroitement des domaines d'action que les contemporains n'envisageaient pas séparément. Thèse forte, audacieuse, dont l'auteure cherche la confirmation dans ce mécanisme complexe, à la fois matériel et immatériel, qu'est la mode.

L'hypothèse sur laquelle repose le livre est la suivante : la polysémie du terme « crédit » n'est ni anecdotique ni fortuite, elle permet de pénétrer au cœur des mécanismes sociaux de l'Ancien Régime, organisés autour d'un « régime du crédit ». Celui-ci ne se réduit nullement à un ensemble de transferts monétaires, d'emprunts et de dettes, même insérés dans de complexes réseaux sociaux. Il est avant tout un mécanisme politique, la forme relationnelle du pouvoir, dont les contemporains avaient parfaitement conscience et qu'ils pratiquaient régulièrement. Le crédit, dans tous les sens du terme, est le secret de polichinelle (« *open secret*⁵ ») de cette société, un secret d'autant mieux gardé qu'il est connu de tous, et il suffit de lire les textes pour qu'il saute aux yeux.

Pourquoi les historiens ont-ils fait preuve, alors, d'une telle cécité ? L'un des grands intérêts du livre, au-delà du XVIII^e siècle, est précisément de nous inviter à interroger nos concepts et nos méthodes, notamment la façon dont les sciences sociales, en se spécialisant, ont parfois obscurci l'intelligibilité des sociétés. L'enjeu, dès lors, que soulève l'histoire du « crédit » n'est pas mince. Il est celui d'une histoire intellectuelle qui ne se pose pas en opposition ou en alternative à l'histoire sociale, mais qui en est la meilleure alliée : une histoire intellectuelle des pratiques sociales, associée à une généalogie critique des catégories des sciences sociales.

2006 ; Steven SHAPIN, *Une histoire sociale de la vérité. Science et mondanité dans l'Angleterre du XVII^e siècle*, trad. par S. Coavoux et A. Steige, Paris, La Découverte, [1994] 2014 ; Stéphane VAN DAMME, *À routes voiles vers la vérité. Une autre histoire de la philosophie au temps des Lumières*, Paris, Éd. du Seuil, 2014.

5 - C. H. CROWSTON, *Credit, Fashion, Sex...*, *op. cit.*, p. 317.

Du crédit à la mode

Commençons par présenter les résultats du livre, qui procèdent d'une double stratégie de recherche. Dans un premier temps, C. Crowston traque la diversité des usages du terme « crédit » à travers un grand nombre de sources dans différents domaines : aussi bien les intrigues de cour que le monde des lettres, la vie religieuse ou les affaires juridiques. La correspondance entre Madame de Sévigné et Roger de Bussy-Rabutin, par exemple, montre bien l'ubiquité du « crédit » dans le langage de ces deux aristocrates : des intrigues politiques aux relations amoureuses, du prestige social aux questions de trésorerie, tout est affaire de crédit. À certains égards, le « crédit » est le mot-clé permettant de décrire et de penser toutes les formes de pouvoir et d'autorité, non seulement en France, mais aussi lorsqu'il s'agit d'évoquer des réalités lointaines, telle la Chine des missionnaires. Que des écrivains français traduisent les *Annales* de Tacite ou les romans de Samuel Richardson, les termes latins et anglais désignant le pouvoir et l'influence sont toujours rendus par le même mot : « crédit ».

De la réputation sociale au pouvoir politique en passant par l'influence, plus ou moins occulte, des femmes, jusqu'à la capacité d'un écrivain à mettre en circulation des mots nouveaux, ce terme semble recouvrir des réalités très différentes. Leur unité réside dans le lien entre la réputation et la puissance : le crédit d'un individu est la capacité à agir que lui procure la confiance qu'il inspire. Cette confiance, elle-même, est entièrement socialisée : elle peut dépendre de son mérite propre, tel que les autres le perçoivent, c'est-à-dire de l'estime qu'ils lui portent ; elle repose plus souvent sur sa capacité à mobiliser d'autres ressources, grâce à sa place dans les réseaux de patronage ou à son lien direct avec de plus puissants. Le crédit désigne ainsi la dimension relationnelle de tout pouvoir dans la société d'Ancien Régime : seul celui qui bénéficie de la faveur d'un puissant, qu'elle soit fondée sur l'estime ou sur une simple prédilection, est susceptible d'être obéi, suivi ou financé. Le crédit peut alors s'observer sous deux angles : soit à partir de ses fondements – la nature de la confiance qu'un individu inspire – soit à travers le pouvoir qui lui est octroyé : « je suis en crédit, car on fait ce que je veux », s'émerveille Arlequin dans *La double inconstance* (1724)⁶.

Dans un second temps, C. Crowston privilégie une autre approche, en étudiant les pratiques commerciales des marchandes de mode au XVIII^e siècle et leur usage massif du crédit. Ayant déjà consacré un beau travail à l'histoire sociale des couturières⁷, elle peut s'appuyer sur une analyse minutieuse des livres de comptes, grâce à l'étude des dossiers de faillite. Les marchandes de mode, curieusement mal connues, étaient des actrices importantes de la culture mondaine et curiale, celle de la « culture des apparences », où la valeur sociale d'un individu était indissociable

6 - *Ibid.*, p. 21.

7 - Clare Haru CROWSTON, *Fabricating Women: The Seamstresses of Old Regime France, 1675-1791*, Durham, Duke University Press, 2001.

de sa façon de s'habiller⁸. Elles agissaient à l'intersection entre deux mondes, celui du travail et de la boutique, d'une part, où le crédit économique était essentiel à la circulation des biens, celui des élites aristocratiques, de l'autre, où le crédit immatériel jouait un rôle majeur. De part et d'autre, le crédit était omniprésent et ses formes interchangeables. Les marchandes de mode elles-mêmes devaient assurer leur « crédit » – au sens de leur réputation – par d'habiles stratégies de communication et de présentation de soi. À l'inverse, leurs prestigieuses clientes usaient sans vergogne du crédit commercial, payant leurs factures avec plusieurs mois, parfois plusieurs années, de retard. Les marchandes étaient alors contraintes de jongler entre l'argent qu'elles devaient à leurs fournisseurs et celui que leur devaient leurs clientes.

Ce décalage, un peu abrupt, entre l'analyse sémantique large, qui fait l'objet des premiers chapitres, et l'étude précise des pratiques de crédit d'une quarantaine de marchandes de mode risque d'apparaître, aux yeux des gardiens de la méthode, comme une faiblesse du livre. Elle en fait, en réalité, tout l'intérêt. Le lien entre crédit immatériel et crédit financier ne se situe plus uniquement sur le plan de la polysémie, voire de l'homonymie, mais s'inscrit au cœur des pratiques économiques et sociales. Les pratiques des marchandes révèlent, concrètement, les liens entre le crédit à la consommation qu'elles accordent à leurs clientes et l'affirmation du crédit sociopolitique de celles-ci. Leurs boutiques sont comme des centres de transformation du crédit commercial en crédit symbolique et, à l'inverse, du crédit immatériel en crédit matériel. Une aristocrate peut attendre des années avant de payer sa marchande de mode : son prestige social – le lustre et la réputation qu'elle offre à sa marchande en s'approvisionnant dans sa boutique – lui permet d'abuser des facilités de crédit que celle-ci lui offre⁹.

Ce régime du crédit est d'ailleurs fragile, comme le rappelait déjà Antoine Furetière au XVII^e siècle : « c'est le crédit que font les Marchands aux Grands Seigneurs qui ruine leur fortune, leur négoce¹⁰ ». De fait, de nombreuses modistes font faillite (pour le plus grand bonheur de l'historienne qui utilise les fonds de faillite¹¹) et l'on sait ce qui reste, en 1789, du crédit politique de la société de cour. Comme l'écrit C. Crowston, le crédit n'est pas seulement une histoire d'influence et de réputation, mais aussi de risque et d'incertitude, d'échec et de domination¹².

8 - Daniel ROCHE, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989.

9 - Sur l'univers de la boutique et la transformation des pratiques urbaines de consommation, voir Natacha COQUERY, *Tenir boutique à Paris au XVIII^e siècle. Luxe et demi-luxe*, Paris, Éd. du CTHS, 2011. Georg SIMMEL, *Philosophie de l'argent*, trad. par S. Cornille et P. Ivernel, Paris, PUF, [1920] 2014, p. 616-617, avait noté que la vente à crédit, qui repose sur la confiance et suppose donc le caractère « distingué » de l'acheteur, se différencie de la vente au comptant, plus ordinaire.

10 - Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye, Arnout et Reinier Leers, 1690, s. v. « Crédit ».

11 - C. Crowston s'appuie sur trente-neuf cas de faillite, dont huit font l'objet d'une étude de cas détaillée grâce aux livres de comptes conservés dans les dossiers.

12 - C. H. CROWSTON, *Credit, Fashion, Sex...*, op. cit., p. 320.

C'est ainsi tout un monde qui est révélé dans sa cohérence : une aristocratie endettée bien qu'encore prestigieuse, le développement d'une révolution commerciale fondée sur le crédit à la consommation, des marchandes négociant tant bien que mal un équilibre précaire, et parfois obligées de prendre la fuite pour éviter l'humiliation d'une arrestation. Au fond, la double crise financière et politique de la monarchie française se trouve ainsi expliquée : ni un simple manque de liquidité, ni une « désacralisation », mais un effondrement de son crédit. La monarchie française était, proprement, discréditée.

L'attention portée aux marchandes de mode n'a pas seulement pour intérêt d'étudier le crédit dans ses deux formes, matérielle et immatérielle, elle permet surtout d'introduire le thème de la mode au cœur du livre. C. Crowston s'écarte ainsi de la question plus classique de la faveur royale et du clientélisme politique pour interroger les mécanismes ambigus de l'« économie libidinale », celle du désir collectif qui s'incarne dans les objets que chacun convoite, les comportements que chacun imite, les individus que chacun recherche. L'« homme à la mode » devient un puissant symbole de cette évolution : son crédit tient moins à un lien direct avec un personnage puissant qu'à la somme des regards qui se tournent vers lui. C'est toute la différence entre une société mondaine, où le pouvoir repose sur la capacité à construire et à contrôler sa réputation, à susciter curiosité, désir ou admiration, et la société aristocratique, où le crédit social d'une personne – la confiance qu'elle inspire et la puissance qu'elle exerce – est directement indexé à sa position dans une pyramide de faveurs et de fidélités. Au lien vertical, qui est celui du crédit curial, s'oppose une pluralité de liens horizontaux, ceux du crédit mondain.

Le sous-titre du livre prend alors tout son sens. *Economies of Regard* est emprunté à Avner Offer et désigne d'abord une économie des rétributions symboliques, le maintien, au sein des sociétés marchandes, d'une logique du don et de la réciprocité à travers la considération et l'attention que les individus s'échangent¹³. Néanmoins, dans le contexte de l'histoire de France, il permet d'insister sur la question du regard, et donc sur la théâtralité inhérente à cette économie sociale du crédit, où la « culture des apparences¹⁴ » organise traditionnellement la visibilité immédiate des hiérarchies sociales. Or c'est justement cet usage réglé des apparences qui est perturbé par l'essor de la mode, par cette temporalité nouvelle de l'imitation, où le prestige et le pouvoir tiennent à la capacité d'attirer les regards¹⁵. Hommes et femmes à la mode suscitent admiration et désir. Leur crédit se mesure aux regards envieux du plus grand nombre. Il ne se manifeste pas sur le théâtre étroit et réglé de la cour, mais sur celui, plus ouvert et fluctuant, de la ville.

Un chapitre consacré aux liens entre Marie-Antoinette et Rose Bertin, la fameuse marchande de mode, illustre parfaitement ce triptyque réputation-mode-

13 - Avner OFFER, « Between the Gift and the Market: The Economy of Regard », *The Economic History Review*, 50-3, 1997, p. 450-476.

14 - D. ROCHE, *La culture des apparences...*, *op. cit.*

15 - Barbara CARNEVALI, *Le apparenze sociali. Una filosofia del prestigio*, Bologne, Il Mulino, 2013.

crédit. Les différents registres du crédit s'y trouvent emboîtés. Le crédit, strictement commercial, que Bertin accorde à ses riches clientes aristocratiques, notamment à la reine, et qui l'oblige à jongler avec celui que lui concèdent ses fournisseurs ; le crédit, politique, de la reine, c'est-à-dire le prestige qu'elle cherche à obtenir en devenant la reine de la mode, en étant imitée, suivie ; la réputation de Bertin, enfin, c'est-à-dire le crédit que lui valent à la fois son talent et son lien privilégié avec la reine, sans que l'on sache d'ailleurs si cette proximité relève de la reconnaissance des talents d'une virtuose ou du domaine plus classique de la faveur politique. Cette ambiguïté illustre la pertinence de la démonstration tant la notion de crédit recouvre l'intrication des enjeux : on serait bien en peine de dire si le crédit de Bertin, la confiance qu'elle suscite, le pouvoir qu'elle peut exercer, doivent être analysés sous l'angle du marché des réputations commerciales ou de la faveur royale.

Le face-à-face de Marie-Antoinette et de Bertin a le mérite de mettre au cœur du livre deux figures féminines, l'une fameuse et décriée, l'autre méconnue mais passionnante, qui incarnent deux formes distinctes de pouvoir féminin : le pouvoir politique de la cour et celui que l'on obtient dans le monde du travail. La question du crédit est alors articulée fortement à la question du genre – ou du sexe si l'on suit le triptyque du titre, bien qu'il tienne sans doute davantage de l'argument éditorial que de la prise de position épistémologique. Si le rôle des favorites dans les réseaux de pouvoir de l'Ancien Régime est bien connu, si la féminisation de la culture vestimentaire de la mode à la fin du XVIII^e siècle a fait l'objet de travaux récents¹⁶, le dernier chapitre du livre affronte un problème moins souvent abordé : celui de l'autonomie juridique des femmes en matière de crédit, qu'il s'agisse des marchandes, mais surtout des consommatrices. Avec l'essor d'une consommation urbaine axée sur la boutique et la mode, les femmes deviennent des actrices importantes du marché du crédit, comme elles l'étaient de l'économie de la faveur et du crédit de cour.

On peut néanmoins s'interroger sur l'identification de la mode et du crédit, ou plutôt sur le glissement qui conduit progressivement C. Crowston à substituer la mode au crédit dans sa démonstration. Les deux termes ne sont pas équivalents. Le crédit repose sur la confiance, il implique une certaine stabilité des positions et des autorités, une estimation raisonnable de la solvabilité ou du pouvoir d'un individu dans l'avenir. La mode, en revanche, est un mécanisme d'imitation collective fondé sur une temporalité très courte, sur le renouvellement rapide des produits ou des personnes en vogue. Dans la société précapitaliste de l'Ancien Régime, le crédit était le nom de la domination personnelle, fondée sur un lien direct entre deux individus, à travers une transaction financière ou un lien de dépendance politique. La mode, pour sa part, implique une socialisation collective beaucoup plus importante, des mécanismes publicitaires et, surtout, les ressorts économiques de la consommation de luxe, au point que de nombreux historiens y ont vu un des

16 - Jennifer M. JONES, *Sexing la Mode: Gender, Fashion and Commercial Culture in Old Regime France*, Oxford, Berg, 2004.

moteurs du développement du capitalisme au XVIII^e siècle¹⁷. La mode, enfin, semble émanciper la passion consumériste et le désir mimétique de toutes les contraintes hiérarchiques traditionnelles.

L'hypothèse forte d'une conception homogène du crédit, qui traverserait l'ensemble des domaines d'activité et révélerait le fonctionnement de la société d'Ancien Régime, se paye ainsi au prix d'un certain flottement dans l'analyse et dans la chronologie, faute d'une conception plus précise ou plus dynamique du crédit. L'ambivalence de C. Crowston à l'égard de l'œuvre de Pierre Bourdieu témoigne de cet embarras. Tout en reconnaissant à sa théorie des trois formes de capital (économique, culturel, social) le mérite de recouvrir la polysémie du « crédit » d'Ancien Régime, elle lui reproche de privilégier une définition économique du capital, élargie aux autres sphères d'activité, trop restrictive et anachronique aux yeux de l'historien. Malgré les efforts du sociologue pour donner au capital (notamment social) une dimension relationnelle, le concept reste marqué par l'idée d'un ensemble de ressources, de dotations, de dispositions dont dispose en propre un individu et qu'il peut faire fructifier. Néanmoins, C. Crowston ne pousse pas jusqu'au bout la critique, qui lui aurait permis de voir à quel point la sociologie de P. Bourdieu est à la fois tributaire d'un certain état des sciences sociales, caractérisé par la place qu'y joue l'économie politique, y compris comme repoussoir, et redevable aux moralistes classiques et à leur critique des formes hybrides de crédit. Ni le capital culturel ni le capital social n'offrent des outils totalement adéquats pour penser la polysémie du crédit d'Ancien Régime, parce qu'ils entérinent implicitement les démarcations entre des ressources et des domaines d'action que le crédit associe. Si bien que la sociologie de P. Bourdieu plane sur le livre comme une présence spectrale, revendiquée et critiquée, à la fois incontournable et inefficace¹⁸. Loin de fournir une clé interprétative, elle semble plutôt limiter l'enquête.

En dépit, ou peut-être en raison, de cette indétermination, l'audace et l'ambition du travail de C. Crowston invitent à prolonger l'analyse dans une discussion critique. Celle-ci privilégiera deux axes : les enjeux méthodologiques du couplage entre histoire intellectuelle et histoire sociale ; la nature même de ce « système du crédit » et ses liens avec la mode et l'opinion. Mon hypothèse, on va le voir, est que ces deux questions sont étroitement liées.

17 - Pour une version récente de cette thèse déjà défendue par des auteurs comme Werner Sombart ou Fernand Braudel, voir William SEWELL, « The Empire of Fashion and the Rise of Capitalism in Eighteenth-Century France », *Past and Present*, 106-1, 2010, p. 81-120.

18 - C. H. CROWSTON, *Credit, Fashion, Sex...*, *op. cit.*, p. 12-15. En revanche, lorsque C. Crowston aborde la question de la mode, elle ne s'appuie pas sur l'article fameux consacré à la griffe du couturier (Pierre BOURDIEU et Yvette DELSAUT, « Le couturier et sa griffe. Contribution à une théorie de la magie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1-1, 1975, p. 7-36), signe d'un décalage entre la théorie des champs, qui implique des espaces autonomes de production et d'investissement du capital, et l'imbrication des espaces relationnels du crédit qu'étudie le livre.

Une histoire intellectuelle des pratiques sociales

Les historiens se sont souvent complu à opposer histoire des idées et histoire sociale, dans une de ces scénographies manichéennes où chacun trouve son compte car il y dispose d'un adversaire facile à caricaturer. Lorsqu'un rapprochement a été esquissé, ce fut, le plus souvent, sous l'angle d'une histoire sociale des idées ou des intellectuels. Entendons : une histoire attentive à contextualiser les textes et leurs auteurs, à étudier leur réception et les débats qu'ils suscitent, les institutions qui les encadrent, les formes que prennent leurs écrits, les conditions du travail intellectuel¹⁹. La démarche de C. Crowston ne s'engage pas dans cette voie. Elle relève plutôt d'une histoire intellectuelle du social qui cherche à comprendre comment, sous l'Ancien Régime, étaient pensées les relations de pouvoir, de réputation et d'influence. Pour cela, l'auteure suit un mot, celui de « crédit », qui lui permet de parcourir de vastes corpus textuels.

Ainsi s'éclaire ce qui peut apparaître, de prime abord, comme une faiblesse méthodologique. Les textes sur lesquels repose l'enquête, dans les premiers chapitres, sont souvent décontextualisés, pour la bonne raison qu'il s'agit de fragments repérés grâce aux bases de données textuelles (Frantext, Google Books, Eighteenth Century Collections Online), d'énoncés arrachés non seulement à leurs contextes, mais même à leurs textes. C. Crowston s'en justifie avec un argument pragmatique, volontairement modeste : ces outils (les bases de données et les moteurs de recherche) sont désormais disponibles, ils contiennent un nombre exponentiel de textes numérisés et modifient les usages de la recherche en permettant de repérer de façon simple et intuitive des occurrences à travers de vastes corpus autrefois inaccessibles. Bien entendu, ces nouveaux usages posent de nombreux problèmes qui ont été souvent pointés, en particulier le contrôle des corpus (la surreprésentation du canon littéraire pour Frantext, la politique de numérisation de Google, des métadonnées parfois insuffisantes ou incorrectes, des erreurs d'océcisation...) et la décontextualisation des énoncés. Ces limites expliquent que l'histoire intellectuelle reste à prudente distance des débats ouverts par les humanités numériques²⁰. Les historiens, néanmoins, ne feront pas longtemps l'économie d'une réflexion sur la façon d'appliquer les outils statistiques de l'analyse de discours, élaborés pour travailler sur des corpus clos et contrôlés, aux nouveaux corpus

19 - Pour se limiter à la période XVII^e-XVIII^e siècle et à quelques ouvrages essentiels, à l'articulation de l'histoire du livre et de la sociologie historique des intellectuels, voir Robert DARNTON, *Bohème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1983 ; Daniel ROCHE, *Les républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988 ; Roger CHARTIER, *Culture écrite et société. L'ordre des livres, XIV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1996 ; Christian JOUHAUD, *Les pouvoirs de la littérature, histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.

20 - Voir néanmoins Jo GULDI et David ARMITAGE, *The History Manifesto*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 89-103, qui s'appuient sur l'expérience de Paper Machines, un programme permettant l'exploitation quantitative de sources administratives numérisées, <http://dx.doi.org/10.1017/9781139923880>.

que les bibliothèques numériques mettent désormais à disposition des chercheurs²¹. L'enjeu n'est plus seulement celui de l'analyse automatisée de discours qui, dans la tradition de la lexicométrie, exploite de façon quantitative des corpus discursifs clos²². Il est aussi celui des nouvelles formes de « lecture machinique » (*machine reading*) qui remplacent la lecture traditionnelle – rapprochée et contextuelle, fondée sur une attention soutenue au détail du texte – par une circulation rapide dans des corpus illimités, selon les lignes hypertextuelles que dessinent les logiciels²³. Une telle lecture produit de nouveaux contextes, peut-être même une nouvelle définition du contexte : non plus l'ensemble des circonstances historiques dans lequel s'inscrit le texte, ou dans lequel l'historien décide de l'inscrire, mais l'ensemble des liens que la navigation numérique dessine à partir de chaque énoncé. Il serait regrettable que l'histoire culturelle ou intellectuelle ne se saisisse pas des nouvelles ressources et des outils offerts par la révolution numérique, car le risque est grand de laisser la voie libre à ceux qui, associant optimisme technophile et culturalisme naïf, prétendent interpréter l'histoire des sociétés, sur la longue durée, à partir de l'évolution diachronique des fréquences lexicales²⁴.

C. Crowston, il est vrai, propose une utilisation modeste de ces bibliothèques numériques et de leurs moteurs de recherche, ne s'autorisant même pas le recours

21 - Dès 1991, Mark OLSEN avait utilisé la base Frantext pour étudier « Gender Representation and *Histoire des Mentalités*: Language and Power in the Trésor de la langue française », *Histoire et Mesure*, 6-3/4, 1991, p. 349-373. Mais, curieusement, malgré l'essor rapide, ces dernières années, des humanités numériques, les travaux systématiques ou les réflexions méthodologiques restent rares en ce domaine, en particulier pour l'histoire moderne. Parmi les exceptions récentes, voir Peter DE BOLLA, *The Architecture of Concepts: The Historical Formation of Human Rights*, New York, Fordham University Press, 2013, et le commentaire de Dan EDELSTEIN, « Intellectual History and Digital Humanities », *Modern Intellectual History*, 2015, <http://dx.doi.org/10.1017/S1479244314000833>. De même, on peut regretter que les travaux de Franco MORETTI n'aient pas reçu plus d'écho en France, pour le moment, en dépit de la traduction de *Graphes, cartes et arbres, Modèles abstraits pour une autre histoire de la littérature*, trad. par É. Dobenesque, Paris, Les Prairies ordinaires, [2005] 2008. Voir aussi *Id.*, *Distant Reading*, Londres, Verso Books, 2013.

22 - Damon MAYAFFRE, « Vers une herméneutique matérielle numérique. Corpus textuels, logométrie et langage politique », mémoire d'HDR, Université Nice Sophia Antipolis, 2010, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00655380>. Voir aussi les deux billets très utiles de Sophie CINQUIN, « Utiliser la lexicométrie en histoire », *Devenir historien-ne. Méthodologie de la recherche et historiographie*, 2011, <http://devhist.hypotheses.org/898> et <http://devhist.hypotheses.org/1068>.

23 - Katherine HAYLES, *How We Think: Digital Media and Contemporary Technogenesis*, Chicago, The University of Chicago Press, 2012 ; Yves CITTON, « Herméneutique et (re)médiation : vers des études de médias comparés », *Critique*, 6/7-817/818, 2015, p. 569-581.

24 - Erez AIDEN et Jean-Baptiste MICHEL, depuis « Quantitative Analysis of Culture Using Millions of Digitized Books », *Science*, 331-6014, 2011, p. 176-182, défendent le programme des Culturomics (culturomics.org), qui analyse des évolutions culturelles de longue durée sur la base des graphiques de Ngram Viewer qu'ils ont contribué à développer. Voir aussi *Id.*, *Culturama. Qui n'a jamais rêvé d'avoir lu tous les livres ?*, trad. par M.-F. Desjeux, Paris, Robert Laffont, 2015. Pour une critique de Ngram Viewer, voir Francis CHATEAURAYNAUD et Josquin DEBAZ, « Prodiges et vertiges de la lexicométrie », *Socio-informatique et argumentation*, 2010, <http://socioargu.hypotheses.org/1963>.

à Ngram Viewer, l'outil de visualisation de Google Books, encore moins une exploitation automatisée des occurrences et co-occurrences. Elle s'en sert essentiellement pour circuler librement dans un immense corpus, repérer des textes méconnus, se faire une idée des usages divers du mot « crédit ». Rien de radicalement nouveau. De nombreux travaux classiques d'histoire culturelle utilisaient des corpus délimités arbitrairement, en fonction des lectures ou des goûts de l'auteur, ou des livres disponibles dans sa bibliothèque, sans que celui-ci se sente tenu de s'en justifier. L'histoire des mentalités, des représentations et des sensibilités ne s'est jamais trop souciee de délimiter des corpus textuels ou de justifier l'utilisation de telle ou telle source. L'idée sous-jacente, que partagent sans doute de nombreux chercheurs – et lecteurs –, est qu'un des mérites de l'historien tient justement à sa capacité à identifier, sur la base de sa propre culture, de son patient travail de lecture ou des effets heureux du hasard, les sources pertinentes, c'est-à-dire les plus ajustées à la démonstration, ou étonnantes, pour le plaisir de l'effet de surprise. Chacun sait ce qu'une telle méthode implique de puissance expressive et de faiblesse démonstrative. Pourquoi, dans ce cas, se priver des moteurs de recherche permettant de circuler à travers des millions de livres pour repérer les citations les plus intéressantes ou les usages les plus intrigants ?

Le risque n'est plus tant celui de la perte de contrôle sur le corpus que celui d'une fragmentation des textes. Le repérage de très nombreuses citations, sur la base de recherches par mots-clés, fournit au chercheur une moisson d'énoncés coupés des logiques textuelles dans lesquelles ils s'inscrivent. L'histoire culturelle peut-elle penser ses sources comme la mise en série d'énoncés issus de différents textes, de documentations hétérogènes ? C'est une tentation qu'elle a souvent eue, peu ou prou, sans jamais l'assumer, sans doute en raison de la double censure que font peser l'histoire de la philosophie et l'histoire littéraire (qui toutes deux travaillent à l'échelle des œuvres) comme l'histoire du livre et de la culture écrite (qui insiste sur la matérialité des productions culturelles). Cette tentation, qui avait été en partie celle de l'histoire des mentalités, avait résonné ensuite avec le programme foucauldien d'une archéologie du savoir fondée sur « l'ensemble de tous les énoncés effectifs (qu'ils aient été parlés ou écrits) », considérés comme autant d'événements singuliers et discontinus, liés entre eux par des relations inaperçues, totalement irréductibles aux entités habituelles de l'histoire de la pensée (œuvres, genres, disciplines)²⁵. Cet élargissement du concept d'archives, jusqu'à le rendre coextensif à l'ensemble des productions discursives enregistrées et conservées, n'a jamais vraiment convaincu les historiens, et Michel Foucault lui-même s'est rapidement éloigné de cette épistémologie radicale qui semblait clore une époque plutôt qu'en ouvrir une nouvelle. Toutefois, les nouveaux outils numériques pourraient bien lui offrir une seconde jeunesse, dès lors que les historiens disposent, à portée de clic, d'immenses corpus numérisés, aussi bien textuels qu'archivistiques, dans lesquels ils peuvent – et pourront de plus en plus – circuler librement, soit à l'aide de logiciels d'analyse textuelle, soit en se laissant guider par la sérendipité de la recherche.

L'« historien cyborg²⁶ » serait-il l'avatar inattendu de l'archéologue des formations discursives ?

L'embarras de C. Crowston, qui hésite à travailler à l'échelle des énoncés ou à remonter à la logique des textes, n'est ici que l'indice d'une hésitation des historiens de la culture confrontés à l'élargissement brutal des corpus facilement disponibles. Tirillés entre deux injonctions contradictoires – le souci de ne pas négliger la logique interne ou la matérialité des textes et le rêve d'une archive intégrale composée de tous les textes d'une époque –, émerveillés et effrayés par les possibilités que leur ouvre la numérisation exponentielle des imprimés, ils découvrent, avec un peu d'effarement, l'inadaptation de leur épistémologie.

C'est ici, en effet, que la rupture est potentiellement la plus profonde avec l'histoire intellectuelle classique, voire avec l'histoire sociale des idées. Il ne s'agit pas de savoir ce que pensait du crédit tel ou tel auteur, ou comment le crédit était représenté dans le roman ou la tragédie. L'objectif est de traquer dans des corpus variés, fonctionnant selon des règles particulières – certains proches de la pratique sociale (les correspondances), certains plus éloignés (le roman libertin) –, les catégories avec lesquelles une société donne sens à ses pratiques, les instruments dont elle dispose pour dire, penser et comprendre les mécanismes à l'œuvre en son sein. L'ensemble de ces textes est saisi comme un site de réflexivité, comme un réseau de lieux où se croisent les discours de la société sur elle-même, où se donne à lire un savoir social. Un peu à la façon dont nous avons proposé, ici même, d'étudier les « savoirs de la littérature » comme autant de théories profanes de la société, comme des mises en forme, historiquement situées, des savoirs sociaux²⁷. Encore cette réflexion restait-elle sans doute tributaire d'une conception classique de la littérature comme un ensemble d'œuvres. Une des questions que soulève le livre est la suivante : jusqu'où les historiens sont-ils prêts à aller dans la déconstruction des textes et des œuvres, et dans leur recomposition sous la forme d'un réseau d'énoncés ?

À défaut d'y répondre, C. Crowston propose un moyen d'échapper au vertige d'une histoire des énoncés détachée de toute pratique sociale, en menant de front l'étude du langage du crédit et celle des pratiques économiques. Il ne s'agit plus tant de « contextualiser » les textes sous l'angle de l'histoire sociale des productions intellectuelles, selon le mot d'ordre des vingt dernières années, que de mener de front l'étude des mécanismes sociaux et des différents sites textuels qui contribuent à leur donner sens. Une telle façon de pratiquer ce que l'on peut appeler une histoire intellectuelle des pratiques sociales articule deux exigences : l'étude des sources de la pratique (réglementations, correspondances, livres de comptes) et un travail théorique sur les notions mises en jeu. C'est ici que le travail de

26 - Nicolas DELALANDE et Julien VINCENT, « Portrait de l'historien-ne en cyborg », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 58-4bis, 2011, p. 5-29.

27 - N° spécial « Savoirs de la littérature », *Annales HSS*, 65-2, 2010. L'histoire des concepts sociopolitiques privilégie parfois une approche semblable lorsqu'elle élargit ses corpus de référence au-delà du canon philosophique. Voir Jacques GUILHAUMOU et Laurence KAUFMANN (dir.), *L'invention de la société. Nominalisme politique et science sociale au XVIII^e siècle*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2003.

C. Crowston mériterait d'être poursuivi. Quelle est la nature exacte du terme « crédit » ? Ce simple mot, assez flou ou polysémique, peut-il couvrir toute une série de phénomènes disparates ? Ou s'agit-il véritablement d'un concept unique, grâce auquel ceux qui l'employaient pouvaient donner du sens à un ensemble de pratiques ? L'auteur semble hésiter : le « crédit » est parfois un « terme », parfois une « catégorie », parfois encore un « concept ». Le discours sur le crédit est qualifié d'emblée de « sens commun », d'« *open secret* », ou encore de « *constant low-level current* », ce qui semble indiquer une espèce de savoir implicite, inscrit dans le langage, non théorisé.

Une piste semble alors s'ouvrir vers une histoire des savoirs pratiques – incorporés, comme ceux des artisans ou des marchands. Une telle approche permettrait de tisser des liens entre l'histoire intellectuelle et l'histoire du travail, à la façon dont elle a permis de rapprocher l'histoire des sciences et l'histoire des techniques²⁸. À d'autres moments, en revanche, ce savoir est celui d'« ethnographes », ce qui implique un rapport plus réflexif aux mécanismes à l'œuvre, un savoir qui repose sur la prise de distance volontaire et consciente avec la réalité décrite. Ce qui fait défaut, au-delà du repérage des usages du mot, c'est une distinction plus marquée entre de simples utilisations du mot, dans des contextes variés, et les efforts théoriques, ou même de simples définitions, menés par les contemporains. Ainsi, l'usage que font Bussy-Rabutin et Madame de Sévigné du terme « crédit » et le chapitre important que lui consacre Charles Duclos dans ses *Considérations sur les mœurs de ce siècle* ne sont pas de même nature. Dans un cas, deux correspondants utilisent un mot polysémique, dont on peut étudier les connotations, de l'autre, un moraliste, qui s'est donné pour tâche explicite d'écrire une « science des mœurs », s'efforce de définir le « crédit » comme une catégorie essentielle des relations sociales.

L'hypothèse d'une conception unique du crédit, « secret de polichinelle » qui servirait de fondement commun aux différents usages du mot, est plus affirmée que véritablement définie théoriquement. Quel est le point commun entre l'influence d'une favorite, le pouvoir d'un ministre, le prestige d'un auteur, le prêt accordé par un banquier, le délai de paiement pour une robe et les rentes sur l'État ? Définir le crédit sans faire intervenir le transfert d'argent, ou en réduisant celui-ci à n'être qu'une de ses formes possibles, n'est pas un geste anodin, tant nous avons été habitués à identifier crédit et prêt à intérêt. Si le fondement même du crédit est la croyance, c'est-à-dire l'acte de confiance qu'il implique dans la réputation ou le pouvoir d'un individu, plusieurs questions émergent. Quels liens cette crédibilité entretient-elle avec les formes traditionnelles de la croyance telles qu'elles ont été théorisées dans la théologie chrétienne ? Ou, pour le dire comme Paolo Prodi, comment la confiance (*trust*) du capitalisme moderne dérive-t-elle de la *fides* médiévale²⁹ ?

28 - Lissa ROBERTS, Simon SCHAFFER et Peter DEAR (dir.), *The Mindful Hand: Inquiry and Invention from the Late Renaissance to Early Industrialisation*, Chicago, Chicago University Press, 2007.

29 - Paolo PRODI, « Conclusioni », in D. QUAGLIONI, G. TODESCHINI et G. M. VARANINI (dir.), *Credito e usura tra teologia, diritto e amministrazione. Linguaggi a confronto, sec. XII-XVI*, Rome, École française de Rome, 2005, p. 291-296.

Il est possible, à l'inverse, d'émettre l'hypothèse que le cœur du concept de crédit n'est pas tant la croyance que le temps, c'est-à-dire l'anticipation d'actions à venir. C'est évidemment l'essence même du crédit financier, qui désigne avant tout l'engagement de rendre, dans l'avenir, la somme empruntée aujourd'hui. Mais le crédit politique repose tout autant sur un ensemble subtil d'évaluations qui ont le temps pour objet : quel sera le pouvoir de ce ministre dans un an ? à qui peut-on accorder sa confiance sur le long terme ? Les anticipations temporelles qui organisent les relations de crédit, et qui permettent ainsi de réduire la complexité sociale, sont donc largement tributaires du degré de stabilité ou de mobilité des positions et des statuts sociaux. C'est sans doute là l'une des clés pour comprendre, sur une assez longue durée, l'évolution de la notion de crédit. Derrière l'immutabilité du vocabulaire, le crédit prend des significations différentes en fonction du rapport au temps qui organise chaque société. Le crédit moderne, avait noté Jean-Michel Rey, est fondé sur un imaginaire de l'illimité, de la promesse et de la dette, de la fuite en avant du temps. Qu'il soit économique ou immatériel, il est moins le lien de stabilité qui fonde la cohésion civique que le stimulant d'une accélération de l'histoire, au sens historiographique et narratif, où la promesse de richesse et de progrès annonce également les dangers de la ruine et du discrédit³⁰.

La confiance et le temps : autrement dit, mesurer et contrôler le risque inhérent à tout échange, au sein d'une société harmonieuse. On reconnaît là, justement, le travail théologique mené par les franciscains, dans l'Europe des XIII^e-XV^e siècles, pour justifier la compatibilité entre l'ordre marchand et la société chrétienne. Or dans cette élaboration théorique le crédit, avec son double sens de réputation et de prêt, joue un rôle essentiel pour autoriser le prêt à intérêt, sous certaines conditions, alors même que l'usure restait la figure majeure de l'infamie³¹. Il est difficile de savoir quel rôle exact ces élaborations théologiques continuaient à jouer au

30 - Jean-Michel REY, *Le temps du crédit*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002. C. Crowston ne prend malheureusement pas en considération le travail de J.-M. Rey, dont la méthode de lecture est à la fois différente et complémentaire. Celui-ci s'appuie sur la lecture minutieuse d'œuvres généralement canoniques (Saint-Simon, Montesquieu, Alexandre Dumas...) pour mettre en évidence la naissance d'un imaginaire littéraire du crédit moderne, « la fable du crédit », qui relève à la fois de l'économie, de la politique et des pouvoirs de la fiction. Voir aussi *Id.*, *Histoire d'escrocs*, t. 1, *La vengeance par le crédit ou Monte-Cristo*, Paris, Éd. de l'Olivier, 2013.

31 - L'élaboration de cette représentation légitime du crédit permet de justifier la circulation monétaire, nécessaire à la vie marchande, tout en faisant du prêt un outil d'intégration sociale et civique. Elle s'accompagne, à partir du XV^e siècle, de l'apparition de nouvelles institutions de crédit, les monts-de-piété. Voir Giacomo TODESCHINI, *Richesse franciscaine. De la pauvreté volontaire à la société de marché*, trad. par N. Gailius et R. Nigro, Lagrasse, Verdier, [2004] 2008, p. 231-274 et *Id.*, « La reputazione economica come fattore di cittadinanza nell'Italia dei secoli XIV-XV », in I. LORI SANFILIPPO et A. RIGON (dir.), *Fama e publica vox nel Medioevo*, Rome, Istituto storico italiano per il Medioevo, 2011, p. 103-118. Sur la persistance, à l'inverse, de la figure de l'usurier comme symbole de l'infamie, voir *Id.*, *Au pays des sans-nom. Gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires du Moyen Âge à l'époque moderne*, trad. par N. Gailius, Lagrasse, Verdier, [2007] 2015, p. 113-144.

XVIII^e siècle, mais il est impossible de les ignorer tout à fait. Il est plus surprenant encore de ne pas accorder davantage d'attention à ceux qui avaient ouvertement pris le relais, en ce qui concerne la justification et la définition de l'économie marchande : les économistes. En quelques pages sur John Law, C. Crowston évoque « l'interconnexion ³² » entre les enjeux économiques du crédit public et les débats sur les hiérarchies sociales. On aimerait mieux comprendre pourtant la place qu'a occupée le crédit au sein de l'économie politique, surtout avec la montée en puissance du débat sur le crédit public, devenu si important dans la seconde moitié du siècle, ainsi que sur les enjeux moraux du luxe ³³. Cela permettrait d'envisager autrement la question de la spécificité française du « système du crédit » et de son langage, tant ces débats sont internationaux. Ainsi, l'essai de David Hume sur le crédit public, critique sévère de l'endettement de l'État, est presque immédiatement traduit en français ³⁴. Il s'inscrit dans un débat européen sur le rôle respectif de l'impôt et de l'emprunt dans le financement des dépenses publiques, débat qui remonte au moins aux difficultés financières de la monarchie espagnole sous Philippe II, mais qui prend, à la fin du XVIII^e siècle, une ampleur et une intensité inédites ³⁵.

Ce quasi-effacement de l'économie politique est sans doute dû au dispositif même du livre, au face-à-face entre les usages ordinaires du mot, dans leur pluralité, et les pratiques sociales du crédit marchand. Il est d'ailleurs crânement assumé, comme un geste de désintéret envers l'« économie savante » au profit des savoirs profanes que les acteurs engagent dans l'action ³⁶. Geste d'autant plus regrettable, pourtant, qu'une plus grande curiosité pour l'économie politique du XVIII^e siècle aurait justement permis de « trianguler » efficacement ces deux histoires, celle des pratiques de crédit financier et celle du lexique sociopolitique du crédit, à travers une généalogie du concept de crédit dans les sciences sociales. C'est ainsi que l'histoire intellectuelle des pratiques sociales peut offrir un véritable gain d'intelligibilité : non seulement en étudiant la façon dont les acteurs sociaux du passé s'efforçaient de rendre compte de leurs pratiques, mais aussi en montrant que nos catégories analytiques sont largement tributaires de ces évolutions sémantiques ou théoriques.

32 - C. H. CROWSTON, *Credit, Fashion, Sex...*, *op. cit.*, p. 78.

33 - John SHOVLIN, *The Political Economy of Virtue: Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.

34 - David HUME, « Of Public Credit » [1752], in D. HUME, *Political Essays*, éd. par K. Haakonssen, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 166-178. L'essai est traduit en 1754 dans les *Discours politiques de monsieur Hume*, Amsterdam, Michel Lambert, p. 142-165. Sur les enjeux politiques du texte, voir Istvan HONT, « The Rhapsody of Public Debt: David Hume and Voluntary State Bankruptcy », in N. PHILIPSON et Q. SKINNER (éd.), *Political Discourse in Early Modern Britain*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 321-348.

35 - Michael SONENSCHER, *Before the Deluge: Public Debt, Inequality and the Intellectual Origins of the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

36 - C. H. CROWSTON, *Credit, Fashion, Sex...*, *op. cit.*, p. 16 : « Although much of this book focuses on published writings produced by elites, I am for the most part not concerned with formal conceptualizations of economy among elite intellectuals. »

Les sciences sociales, y compris l'économie politique, utilisent des notions dont la généalogie est ancienne et souvent sans véritable solution de continuité. Tout travail sur la généalogie des catégories des sciences sociales à partir du langage ordinaire des sociétés du passé est donc un apport réflexif³⁷. Il nous invite à plus de précautions sur la façon dont nous avons hérité de notions qui sont, elles-mêmes, le résultat d'un travail historique complexe. Ainsi, dans le cas du crédit, il n'est pas anodin que les sciences sociales – et avec elles les historiens – aient à ce point perdu de vue l'unité originelle du crédit, cette puissance d'agir grâce à la confiance suscitée, au profit d'une conception strictement financière. Une définition large et qualitative se prêtait mal, il est vrai, à l'ambition nouvelle de quantifier le crédit, de mesurer exactement la valeur des choses et des personnes. Ce qui est néanmoins en jeu, plus largement, c'est la distinction moderne, qui commence à s'affirmer à la fin du XVIII^e siècle, entre le domaine de l'économie, celui du pouvoir et celui enfin des apparences sensibles. La notion de crédit, sous l'Ancien Régime, permettait de penser les liens entre ces différents domaines et de donner un sens complexe à des objets comme la mode. Le développement de disciplines concurrentes, voire rivales, comme l'économie, la sociologie politique et l'esthétique, ont fait éclater la notion de valeur, chacune l'épurant à sa façon, et rendu extrêmement coûteuse toute tentative pour renouer les fils rompus³⁸. Les historiens ont à leur tour importé ces concepts épurés et se sont partagé le travail en spécialités artificielles – histoire sociale, histoire politique, histoire culturelle – qui les rendent aveugles au fonctionnement réel des sociétés³⁹. Le risque est de se laisser piéger par l'apparente objectivité de certains concepts, naturalisés dans le vocabulaire des sciences sociales alors qu'ils sont le résultat de luttes intellectuelles menées au cours des périodes qu'ils étudient. L'enjeu, on le voit, ne porte pas seulement sur la compréhension des sociétés d'Ancien Régime, mais aussi sur l'efficacité de nos outils analytiques.

Un régime du crédit ?

Le paradoxe est que cet appauvrissement des concepts a accompagné une complexification accrue des sociétés, au sein desquelles les individus sont toujours plus interdépendants. Il est donc utile de revenir sur le long processus qui a conduit à la distinction du crédit moral et du crédit économique, puis à l'effacement progressif du premier au profit du second dans le vocabulaire des sciences sociales. Cette évolution, si elle est tributaire de la division du travail intellectuel au sein des sciences sociales, a débuté dès le XVIII^e siècle, et c'est l'un des intérêts du livre de C. Crowston

37 - N^o spécial « Statuts sociaux », *Annales HSS*, 68-4, 2013.

38 - Voir par exemple, du côté de l'économie, André ORLÉAN, *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*, Paris, Éd. du Seuil, 2013, qui plaide pour une approche de la valeur commune aux différentes sciences sociales, contre la spécificité des définitions substantialistes (par le travail ou la valeur) qui ont cours en économie.

39 - *A contrario*, les historiens qui cherchent à échapper à cette évolution doivent dépenser une énergie considérable à s'en justifier. C'est le cas par exemple des historiens économistes qui redécouvrent la complexité sociale des relations de crédit.

d'en décrire les prodromes. L'*Encyclopédie* témoigne de ce premier travail. On y trouve deux articles « crédit » : un court article de morale, rédigé par Denis Diderot, et un plus long article consacré au crédit économique, œuvre de François Véron de Forbonnais, qui s'appuie sur le précédent mais autonomise rapidement le crédit comme mécanisme d'emprunt. L'économie politique n'aura de cesse, dès lors, de délester la question du crédit des derniers restes de morale qui lui sont attachés (les contraintes légales sur le taux d'intérêt, donc sur le prix de l'argent) et d'autonomiser la réflexion sur le prêt à intérêt de toute autre forme de crédit.

L'histoire longue de la définition spécifiquement financière du crédit dépasse largement le cadre du livre, comme de ces lignes. Se pose en revanche la question de la chronologie du « régime du crédit » que cherche à décrire C. Crowston. Si la plupart des textes étudiés dans la première partie sont datés de la période 1650-1750 (de Madame de Sévigné à Saint-Simon), la deuxième partie, consacrée aux marchandes de mode, concerne les dernières années de l'Ancien Régime. Pour autant, l'évolution qui ressort de l'enquête n'est pas facile à identifier. Deux récits différents semblent se faire concurrence au sein du livre.

Une première façon de raconter cette histoire serait de dire que l'importance des mécanismes de crédit – le jeu des réputations, de la mode, mais aussi l'essor des financiers et la spéculation sur le crédit public – vient perturber le fonctionnement classique de la société d'ordres, suscitant de virulentes critiques. La mode et le crédit peuvent alors être analysés, sans surprise, comme des attributs de la modernité, des traits caractéristiques des sociétés capitalistes, consuméristes et individualistes, élevant dans leur sillage un flot de critiques ininterrompues. Le déplacement consiste à faire remonter très tôt des pratiques et des discours que l'on associe généralement au XIX^e siècle.

Dès la fin du XVII^e siècle, de nombreux auteurs dénoncent le rôle excessif de la faveur royale, mais aussi des femmes, notamment des maîtresses royales, dans la circulation du crédit politique. Une telle influence est accusée de mettre en cause les hiérarchies traditionnelles et d'introduire des principes arbitraires de mobilité sociale. Lorsque les maîtresses royales, comme la Pompadour, sont associées aux milieux financiers, le crédit de la favorite et les opérations financières de ses amis sont soupçonnés de se renforcer mutuellement pour saper l'ordre social et politique de la monarchie. Il faut noter que la critique prend une double forme. D'un côté, la critique conservatrice, que déploie avec éloquence Saint-Simon, en appelle aux autorités traditionnelles, notamment aux hiérarchies nobiliaires, contre les abus du crédit. De l'autre, une critique que l'on pourrait dire moderne prend acte de l'importance du crédit et s'efforce de l'orienter au service du bien public. Durant sa brève expérience au pouvoir, John Law cherche à favoriser le « crédit public » au détriment du rôle des financiers, avec le succès que l'on sait. Dans le domaine politique, les philosophes et les moralistes s'efforcent de fonder le crédit social et politique sur le mérite et l'opinion publique plutôt que sur l'inclination personnelle du souverain.

À cet essor irrésistible du crédit et de ses mécontents s'oppose un second récit. Le crédit y est présenté comme une forme ancienne de domination, adossée à la puissance des liens de dépendance personnelle et à l'encastrement social de toutes les relations financières. Cette figure traditionnelle des liens interpersonnels

aurait été progressivement remplacée, à partir de la fin du XVIII^e siècle, par une conception institutionnelle du pouvoir (qui insiste sur le bien commun, l'anonymat bureaucratique, l'illégitimité de la faveur) et par l'autonomisation du crédit comme mécanisme strictement financier. Dans l'introduction du livre, C. Crowston critique ce récit, notamment dans la version qu'en a donnée Jay Smith, car il lui semble gommer le maintien tardif, au moins jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, de liens complexes entre crédit matériel et crédit financier, qui sont justement l'objet de son livre⁴⁰. Elle plaide avec force pour une absolue continuité, du début du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, contre une lecture « téléologique » qui projetterait sur le XVIII^e siècle des évolutions bien plus tardives. Néanmoins, de nombreux résultats de son propre travail correspondent assez bien à cette interprétation : la figure traditionnelle du crédit, qui associait l'influence politique fondée sur la faveur et la dépendance financière, était de plus en plus décriée, au nom à la fois de la rationalité politique moderne et de l'autonomie des mécanismes économiques. C'est d'ailleurs cette double critique, puis la séparation progressive entre la théorie politique et la science économique, qui expliquent que l'origine commune du crédit ne soit désormais plus vraiment comprise. C. Crowston semble ici prise au piège de sa conception unitaire et fixiste de l'« Ancien Régime », qui l'empêche d'accorder aux changements qu'elle perçoit l'attention qu'ils méritent.

Comment nouer ces deux récits apparemment contradictoires, où le crédit apparaît soit sous la forme d'un mécanisme moderne, signe avant-coureur du capitalisme, soit comme la théorie implicite du pouvoir dans la société d'Ancien Régime ? On peut avancer l'hypothèse suivante. Dans sa forme traditionnelle, indissociablement matérielle et immatérielle, le crédit est au cœur du fonctionnement socio-politique, mais il est régulé par une société hiérarchique. D'où l'importance du thème de la faveur royale dans les débats sur le crédit. C'est bien elle, en définitive, qui organise la capacité d'agir tout comme l'accès aux ressources financières, à travers un réseau assez serré d'interdépendances personnelles contrôlé par le roi et les élites. Le crédit est une croyance, une forme instituée de confiance, liée à un ordre des personnes et des marchandises, dont l'État monarchique est le garant⁴¹. La classification réglementaire et politique des marchandises correspond à une hiérarchie sociale des dignités.

En commençant son enquête à la fin du XVI^e siècle, et surtout au XVII^e siècle, C. Crowston saisit l'apogée de cet ordre monarchique comme fondement normatif d'une société hiérarchisée. Or, à partir du milieu du XVII^e siècle, et davantage encore au siècle suivant, la fluidité accrue des statuts sociaux, le rôle croissant des financiers, l'essor de la société commerciale, le développement de la mode et de l'opinion publique, perturbent profondément cet ordre social. Les mécanismes du crédit deviennent omniprésents, mais ils ne sont plus au service d'une société pyramidale, régie par l'ordre des dignités. Les financiers parquent à la cour, les

40 - Jay M. SMITH, *Nobility Reimagined: The Patriotic Nation in Eighteenth-Century France*, Ithaca, Cornell University Press, 2005.

41 - Jean-Yves GRENIER, *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 70-78.

riches bourgeoises s'habillent comme des princesses, la monarchie est fragilisée par la dette, l'ordre social est perverti. En proliférant et en se transformant, le crédit déséquilibre la société qu'il contribuait à structurer. D'où la réaction des moralistes, des économistes, des philosophes : elle consiste justement à dénoncer le mélange des genres, elle s'efforce de séparer les sphères d'activité et de légitimité. Peu importe, au fond, qu'elle prenne des couleurs réactionnaires, en défendant l'ordre aristocratique ancien, ou qu'elle s'affiche libérale et progressiste, en défendant l'égalité de tous, la circulation du capital et l'autonomie de l'État. Elle vise l'insupportable confusion qui contribue à déstabiliser l'autorité politique tout comme l'échelle des rangs et des fortunes ou la distinction des sexes. D'où, sans doute, le déchaînement des moralistes contre le rôle des femmes dans cette nouvelle société de l'apparence et de la consommation⁴². C'est pourquoi le système de Law et la banqueroute qui s'ensuivit ont tant frappé les contemporains, tant alimenté la réflexion critique sur les effets du crédit⁴³.

À la suite de Montesquieu, dont les *Lettres persanes* contiennent une virulente satire du système, de nombreux auteurs, moralistes, dramaturges, économistes, s'interrogent sur cette révolution du crédit où la confiance ne repose plus sur le lien direct entre un créancier et son débiteur, mais sur l'imagination collective et la médiatisation des rapports sociaux. À la fin du siècle, c'est Jacques Necker qui en tire le mieux les conséquences. Contre les libéraux, qui cherchent à fonder le prix naturel du crédit en supposant la rationalité des acteurs, Necker s'efforce à l'inverse d'intégrer les pratiques spéculatives et les mouvements d'opinion à sa pensée économique. La question essentielle devient celle de l'information et de la confiance, qu'il s'agisse des marchés ou des finances royales. Le *Compte rendu au Roy* s'emploie à restaurer le crédit financier de la monarchie en s'appuyant sur l'opinion publique : la « publicité » des finances royales doit permettre de rétablir la « confiance publique »⁴⁴.

La spéculation dans l'ordre financier, la célébrité dans l'ordre culturel, la popularité dans l'ordre politique : ces phénomènes apparaissent comme des pathologies du crédit, dès lors que la croyance n'est plus régulée par les liens personnels au sein d'une société ordonnée mais nourrie par l'imitation et la surenchère. Ce ne sont pas les mauvais payeurs qui ont tué le crédit, comme on disait naguère, mais les bons : le succès du crédit, sous toutes ses formes, a rendu peu à peu obsolète l'idéal du crédit comme fondement d'une société stable et ordonnée, pour en faire, à l'inverse, l'instrument de la croissance et de la mobilité, mais aussi du risque et de l'instabilité.

Une telle chronologie n'oppose plus, comme le fait classiquement l'histoire économique, un crédit encadré dans les relations sociales et un crédit capitaliste autonomisé, quelle que soit la date à laquelle on situe la rupture. Si le développement du crédit qui accompagne et soutient le développement d'une société de consommation s'autonomise à l'égard des relations de pouvoir interpersonnelles

42 - J. M. JONES, *Sexing la Mode...*, *op. cit.*

43 - J.-M. REY, *Le temps du crédit*, *op. cit.*, p. 49-140.

44 - Jacques NECKER, *Compte rendu au Roy* [Paris, 1781], Genève, Slatkine reprints, 2005.

qui structuraient la société d'Ancien Régime, il reste dépendant des formes collectives de production de la confiance, celles-ci étant désormais organisées à une bien plus large échelle. Le crédit ne repose plus seulement sur la confiance directe entre des individus qui se connaissent ou qui sont insérés dans des réseaux communs, mais sur les mécanismes collectifs de la croyance : croyance dans le papier-monnaie, croyance dans la pérennité des banques, croyance dans la solvabilité de l'État, etc. Cette confiance, puissamment socialisée, est tributaire des flux de discours et d'images qui alimentent les croyances collectives dans les sociétés modernes. Elle est à la fois très solide, en raison des techniques et des institutions spécifiques sur lesquelles elle repose, et très fragile, car sensible à la spéculation, à l'inversion brutale des anticipations, à la rupture de la croyance, aux effets de panique : bref, à ce que nous appelons la crise du crédit. La financiarisation du capitalisme, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, n'a pas autonomisé le crédit comme simple technique bancaire ou boursière, mais l'a rendu plus dépendant encore de la confiance publique, plus tributaire que jamais du jeu des anticipations collectives et de la circulation de l'information⁴⁵. Les liens durables entre réputation, confiance et crédit, jusqu'au cœur des mécanismes économiques contemporains, ne sont pas des anomalies, ou des nuances apportées au modèle théorique de la science économique. Ils suggèrent que le crédit économique, en dépit des institutions qui produisent sa rationalité spécifique et son autonomie pratique, gagne à être compris à travers la catégorie plus générale de crédit, qui relève tout autant de la sociologie politique et de l'anthropologie de la croyance, voire de l'esthétique. Le crédit immatériel – qui ne porte désormais plus ce nom mais s'appelle mode, célébrité, popularité – n'a pas disparu. Il a subi une transformation semblable, tributaire des variations de l'opinion, des effets de croyance collective, des institutions médiatiques qui façonnent les publics.

Le paradoxe est que ces évolutions parallèles sont inaperçues, car l'emballage du crédit moderne s'est accompagné d'un intense travail de séparation des disciplines des sciences sociales, et notamment de spécification du crédit économique comme phénomène comptable. C'est ce qu'avait parfaitement compris Gabriel Tarde au début du XX^e siècle. Dans sa *Psychologie économique*, il plaide pour une conception élargie du crédit financier, faisant une place aux affects et aux passions, et rêvait d'un « gloriomètre » qui permettrait de quantifier le « crédit moral » d'un individu, la « croyance du public » en ses qualités. « La confiance qu'un citoyen suscite, comme homme d'État, comme général, comme savant, comme artiste, est un crédit moral, tout autrement important que la confiance de quelques banquiers en sa solvabilité⁴⁶. » On peut y voir, avec C. Crowston, la persistance d'une conception unitaire du crédit héritée de l'Ancien Régime, un souvenir des moralistes du Grand Siècle. Il faut surtout y lire une réaction à l'économie politique de son temps,

45 - Nadine LEVRATTO et Alessandro STANZIANI (dir.), *Le capitalisme au futur antérieur. Crédit et spéculation en France, fin XVIII^e-début XX^e siècle*, Bruxelles, Bruylant, 2011.

46 - Gabriel TARDE, *Psychologie économique*, Paris, F. Alcan, 1902, t. I, p. 72. Voir Bruno LATOUR et Vincent Antonin LÉPINAY, *L'économie, science des intérêts passionnés. Introduction à l'anthropologie économique de Gabriel Tarde*, Paris, La Découverte, 2008.

un combat d'arrière-garde sans doute, une tentative désespérée pour maintenir l'horizon d'une conception unitaire de la valeur, en dépit de la spécialisation croissante des sciences sociales. Ce texte, comme on le sait, n'a eu aucune postérité pendant plus d'un siècle. La polysémie du crédit a continué à affleurer dans le langage courant, mais elle a été écartée, presque refoulée, de la réflexion des sciences sociales.

La modernité a souvent été définie comme la différenciation progressive des sphères d'activité et l'autonomisation de conceptions différentes, voire concurrentes, de la valeur. Mais peut-être une telle définition n'est-elle que le récit que les sciences sociales, depuis leur émergence avec l'économie politique au XVIII^e siècle jusqu'à la sociologie historique de Max Weber, ont cherché à accréditer pour mieux conjurer l'essor menaçant de phénomènes hybrides comme le crédit ? Les sciences sociales seraient un discours de l'ordre, qui, loin de nous permettre de mieux penser les phénomènes les plus frappants de la modernité (la mode, les enjeux politiques du crédit public, l'esthétisation du pouvoir...), nous aurait fourni des notions appauvries et des découpages mutilants du réel. Malgré des tentatives régulières pour fonder des théories sociales englobantes, capables de penser de tels phénomènes complexes, les sciences sociales, emportées par leur spécialisation toujours accrue, s'éloigneraient de plus en plus du monde qu'elles cherchent à saisir. Telle serait leur malédiction : chercher désespérément à décrire, avec des concepts purifiés, les mécanismes hybrides de la modernité.

Antoine Lilti
EHESS

